



Le Conseil Départemental a pour projet d'externaliser ses missions dans les collèges du département d'ici le premier janvier 2019. L'objectif est d'engager la responsabilité d'une SEMOP (Société à économie mixte) pour réaliser les missions qui incombent en partie au Conseil Départemental et en partie à l'Education Nationale dans les collèges des Yvelines.

Pour la FSU, qui avait dénoncé en son temps que la décentralisation mènerait à l'externalisation puis à la privatisation, cette décision confirme ses craintes. Non seulement c'est la fin des services publics de restauration et d'entretien dans tous les collèges du département, mais c'est un service livré aux appétits du privé, plus préoccupé de préserver les bénéfices de ses actionnaires que de répondre aux besoins des usagers et au bien être des agents.

La FSU vous informe

Une SEMOP, qu'est-ce que c'est ? Quels enjeux ?

La SEMOP est le « fruit » d'un partenariat public privé, que l'on peut tout simplement traduire par privatisation (sur le modèle de l'externalisation des missions d'entretien des locaux dans les hôpitaux publics). Elle concernerait la restauration et l'entretien. Cette société mixte (66% au privé, 33% au public) serait dirigée par le Président du Conseil Départemental actuel

Pour les agents titulaires actuellement engagés par le CD : ils seront contraints à court terme :

- soit de demander leur détachement au sein de la SEMOP en charge de l'entretien dans les collèges, pour y faire les mêmes missions, le Service Public en moins ;
- soit de demander une mise à disposition pour continuer à travailler pour le CD, mais sur d'autres missions et ailleurs ;
- soit de démissionner.

Pour les personnels non titulaires : leur précarité n'en sera qu'accrue.

Pour les administratifs : déqualification des missions des gestionnaires des EPLE avec à la clé transfert des postes des administratifs des EPLE vers les services académiques ou déqualification de tous les postes de gestionnaire de catégorie A en B dans le 78.

Pour les usagers, c'est forcément un éloignement des centres de décision. Aujourd'hui, lorsqu'un élève est en sortie scolaire, lorsqu'il est malade, le gestionnaire de l'établissement réalise tout un travail qui permet d'éviter que ses parents ne paient pour un service qui ne leur est pas rendu. Avec la SEMOP quelles garanties qu'il en soit ainsi ?

Avec la SEMOP ce sera aussi **le disparition** des versements des charges communes des services de restauration aux budgets des collèges et donc fin de la possibilité de financer l'autonomie des collèges (part des accompagnateurs pour les voyages scolaires par exemple)

Le calendrier du CD des Yvelines

29 septembre, les organisations syndicales du CD découvrent le projet. Un Comité Technique, initialement prévu le 12 octobre à ce sujet, est repoussé grâce à l'intervention des élus du personnel : le temps « gagné » sera consacré à informer les personnels

Le CT est donc reporté au 23 novembre.

Entre temps, le Conseil Départemental rencontre les Adjoints Techniques des Collèges pendant les vacances, puis les chefs d'établissement et gestionnaires le mardi de la rentrée.

Le 22 décembre, la convention donnant naissance à la SEMOP doit être soumise à l'assemblée départementale, et l'appel d'offre doit être lancé

Entre janvier 2018 et 2019 la SEMOP doit être mise en place et doit devenir effective au premier janvier 2019.

Entre temps, les ATC devront choisir entre détachement pour la SEMOP ou mise à disposition pour le CD, mais sur d'autres missions, dans d'autres lieux ... ou la démission !

Privatisation des cantines et de l'entretien des collèges : c'est NON !

Le Plan d'action prévu par les personnels concernés, soutenus d'ores et déjà par la CGT, FO et la FSU des Yvelines :

13, 14 et 15 novembre : plus de 200 agents sont réunis lors d'heures d'informations syndicales animées par la CGT et FO pour informer les agents des projets funestes du CD78

Jeudi 23 novembre (jour du CT) : 1 heure de débrayage sur le temps de service de cantine (gêne à restauration).

Jeudi 23 novembre : appel de la CGT, FO et FSU à une intersyndicale large (tous les syndicats, les fédérations de parents d'élèves y sont invités au plan départemental)

Jeudi 30 novembre : débrayage d'une à deux heures sur le temps de service de cantine

Vendredi 22 décembre (jour du vote à l'assemblée départementale) : grève et mobilisation la plus large possible.

Pour la FSU : le combat des agents doit être le combat de tous (personnels et usagers)



Une rencontre a eu lieu entre la CGT, FO et la FSU mercredi 15/11. A l'initiative de la FSU une intersyndicale encore plus large se réunira jeudi 23/11. Nul doute que les organisations syndicales mais aussi les fédérations de parents d'élèves se mettront d'accord pour agir TOUS ENSEMBLE.

La CGT, FO et la FSU y porteront le projet d'une pétition qu'il pourrait être proposé de signer à tous les agents, à tous les personnels, aux parents et aux élus pour refuser le projet du CD78

La FSU a proposé de saisir les Conseils d'administration des collèges du 78 (voir motion proposée ci-dessous), les instances départementales (CTSD, CDEN, CHSCT) pour peser sur les décisions du Conseil Départemental des Yvelines.

Sans attendre (il y a urgence) : la FSU propose de profiter de la présentation des dotations du conseil départemental dans les budgets des EPLE pour informer les personnels, les parents d'élèves, les élus et pour initier le vote d'une motion (modèle ci-dessous).

La FSU profitera de chaque réunion des instances départementales (CTSD, CDEN, CHSCT) pour dénoncer les méthodes du Conseil Départemental des Yvelines et ses projets funestes pour les services publics.

Faire voter une motion au CA de chaque collège du 78

Le Conseil d'Administration de (nom établissement - ville) :

- **refuse de voir gérer les cantines scolaires et l'entretien de l'établissement par une Société à Economie Mixte à Opération Unique dans le cadre d'un partenariat public privé.**
- **refuse que Conseil Départemental sous traite la gestion financière et humaine de ses agents à une entreprise privée.**
- **demande au Conseil départemental des Yvelines de renoncer à son projet d'externalisation des missions des agents en charge de la restauration et de l'entretien dans les collèges du département des Yvelines.**

Le point de vue du SNASUB FSU

Les gestionnaires des EPLE adjoints des chefs d'établissements sont des cadres financiers fonctionnaires de l'Etat et sont les régisseurs désignés par les chefs d'établissement des services de restauration des Collèges. Ils établissent les droits constatés et veillent à assurer les remises d'ordres et la facturation auprès des familles avec la plus grande souplesse notamment en facilitant l'échelonnement des paiements et le suivi des créances. Ils sont les plus proches du terrain pour faire appliquer les règlements liés au bon fonctionnement des restaurants scolaires en adéquation avec la vie de l'établissement (voyages scolaires par exemple)

Le SNASUB FSU refuse que les personnels administratifs des services financiers deviennent les interlocuteurs d'une société d'économie mixte et instruisent tout le travail de cet organisme semi privé (ou le privé sera de plus majoritaire !). Les fonctionnaires de l'Etat gestionnaires et agents comptables gèrent ces missions de constatations des recettes et de recouvrement qui représentent une part importante de leurs responsabilités dans les collèges. Ils développent des outils modernes et de plus en plus efficaces tout en étant proches des besoins des USAGERS.

Selon l'article R 421-13 du code de l'éducation, "l'adjoint gestionnaire est chargé sous l'autorité du chef d'établissement et dans son champ de compétences, des relations avec les collectivités territoriales et il organise le travail des personnels administratifs et techniques ...", les gestionnaires n'ont donc pas à avoir un interlocuteur qui ne soit pas une collectivité locale que cela soit pour la gestion des personnels d'entretien et de restauration comme pour la gestion financière du collège.

Nous demandons à tous les gestionnaires d'être facilitateurs pour permettre aux Agents territoriaux de faire valoir leurs droits. Nous appelons tous les gestionnaires à une résistance massive et à une mobilisation d'ampleur dans les mois à venir avec une grève du zèle à l'égard de tous les services du Conseil Départemental des Yvelines : nous appelons à un refus de présenter les dotations du conseil départemental dans les budgets des EPLE. Aucune analyse, aucune présentation des budgets des SRH en signe de mobilisation contre le mépris du CD 78 pour notre travail.